

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Nombre de suffrages
exprimés : 14

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAVERNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 9 février, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean GOETZ, Maire ; à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 1^{er} février 2021.

Etaient présents : Mme Angèle BERNERT, Mme Anne MARTIN, Adjointes au Maire ;

Mme Bernadette KUGEL, Mme Nadège LUTZ, Mme Sabrina MAURER, M. Benoît GERBER Benoît, M. Pascal COMTE, M. Patrick HERRMANN, M. Jean-Michel LORENTZ, M. Charles SOLLER, M. Christophe JOSEPH, M. Laurent FREY; M. Joseph GROSS, conseillers municipaux.

Absente excusée : Mme Hélène TERTRAIN

ORDRE DU JOUR

- 2021-01 Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2020**
- 2021-02 Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2021-03 ONF : programmes de travaux 2021**
- 2021-04 Lotissement "les Jardins" : vente de terrains**
- 2021-05 Cession d'une parcelle communale**
- 2021-06 Comptes administratifs 2020**
- 2021-07 Comptes de gestion 2020**
- 2021-08 Affectation résultats 2020**
- 2021-09 Convention avec la CC du Pays de Saverne pour l'acquisition de matériel de lutte contre le virus covid 19
Motion relative au projet d'extension de l'entreprise KUHN et mise en compatibilité des documents**
- 2021-10 d'urbanisme**
- 2021-11 SDEA présentation des rapports annuels 2019**
- 2021-12 Divers et communication**

2021-01 Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

2021-02 Désignation du Secrétaire de séance

Mme Angèle BERNERT, Conseillère Municipale en exercice, a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de la présente séance.

2021-03 ONF : programmes de travaux 2021

2021-03-01 Forêt communale : programmes de travaux 2021

Monsieur le Maire soumet les programmes des travaux d'exploitation et patrimoniaux en forêt communale, proposés par les services de l'ONF. Il propose de réduire le montant des travaux patrimoniaux à hauteur de 2750,00 euros.

Travaux d'exploitation

Après examen des différents documents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme des travaux d'exploitation état prévisionnel des coupes en forêt communale pour l'exercice 2021, tel qu'il figure en annexes 2021-03-01/1.

Travaux patrimoniaux

Après examen des différents documents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le programme revu à la baisse à hauteur de 2 750,00 €, tel qu'il figure en annexes 2021-03-01/2 au présent procès-verbal, avec la suppression des postes suivants :

- Le nettoyage dans les accrus poste-tempête en parcelle L
- L'enlèvement des protections contre le gibier en parcelle F
- L'entretien des accotements et talus de divers chemins

2021-03-02 Forêt indivise : programmes de travaux 2021

Monsieur le Maire soumet les programmes des travaux d'exploitation et patrimoniaux en forêt indivise.

Travaux d'exploitation

Après examen des différents documents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme des travaux d'exploitation état prévisionnel des coupes en forêt indivise pour l'exercice 2021, présenté par l'ONF, tel qu'il figure en annexes 2021-03-02/1.

Travaux patrimoniaux

Après examen des différents documents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les programmes tels qu'ils figurent en annexes 2021-03-02/2 au présent procès-verbal.

2021-04 Lotissement "les Jardins" : vente de terrain

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande d'acquisition de lot au lotissement « Les Jardins », qui a été déposée en mairie :

N° lot	Surface totale en are	Prix de vente HT	Prix de vente TTC	ACQUEREUR
22	5, 23	53 173,41 €	63808,09 €	Mme ROSER Déborah M. SUDERMANN Alexandre 5, rue de la Fontaine 67700 SAVERNE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la cession du lot précité et DONNE tout pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer tout acte se rapportant à cette aliénation en tant que représentant de la Commune.

2021-05 Cession d'une parcelle communale

Monsieur le maire, expose aux membres du conseil municipal que l'entreprise ZWIEBEL souhaite acquérir la parcelle cadastrée S03 N°27 sise Grand Rue, qui jouxte la parcelle S03 N°26 dont elle est propriétaire.

Il est proposé d'accepter la cession de cette parcelle communale d'une surface de 0,15 ares au prix total de 200,00 euros. Il est précisé que les frais afférents à la transaction (bornage, notaire) sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente de la parcelle S03 N°27, au profit de l'entreprise ZWIEBEL, au prix de 200,00€. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire ainsi que l'acte authentique.

2021-06 Comptes administratifs 2020

N° 2021-06-01 Compte administratif 2020- Budget commune

Monsieur Jean GOETZ, Adjoint au Maire soumet à l'examen des conseillers réunis, le compte administratif 2020 du budget communal, qui se traduit par les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	REALISE	REALISE
DEPENSES	128 716,07 €	565 361,94 €
RECETTES	240 926,48 €	584 128,95 €
REPORT N-1	- 90 732,57 €	133 604,25 €
RESTES A REALISER DEPENSES	50 000,00 €	
RESULTAT CUMULE	- 28 522,16 €	152 371,26 €

Excédent global de clôture 123 849,10 €

Le Maire s'étant retiré de la séance, il est procédé au vote du compte administratif 2020 du budget communal, sous la présidence de Mme Angèle BERNERT, Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE, le compte administratif 2020 du budget communal ainsi présenté.

Monsieur le Maire reprend la séance.

N° 2021-08-02 Compte administratif 2020- Budget annexe lotissement

Monsieur Jean GOETZ, Adjoint au Maire présente à l'examen des conseillers réunis, le compte administratif 2020 du budget annexe lotissement, qui se traduit par les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	REALISE	REALISE
DEPENSES	808 102,85 €	383 272,12 €
RECETTES	380 336,02 €	395 592,21 €
REPORT N-1	319 663,98 €	178 015,77 €
RESULTATS	- 108102,85 €	190 335,86 €

Le Maire s'étant retiré de la séance, il est procédé au vote du compte administratif 2020 du budget annexe lotissement, sous la présidence de Mme Angèle BERNERT, Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE, le compte administratif 2020 du budget annexe lotissement ainsi présenté.

Monsieur le Maire reprend la séance.

2021-07 Comptes de gestion 2020

N° 2021-07-01 Compte de gestion 2020 - Budget commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020, budget communal, arrêté par Madame Simone FISCHER, receveuse municipale, qui reprend les comptes de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte de Gestion 2020 budget communal, dressé par la receveuse municipale, qui n'appelle ni observation, ni réserve,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021-07-02 Compte de gestion 2020 - Budget annexe lotissement

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020, budget annexe lotissement, arrêté par Madame Simone FISCHER, receveuse municipale, qui reprend les comptes de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le Compte de Gestion 2020, budget annexe lotissement, dressé par la receveuse municipale, qui n'appelle ni observation, ni réserve,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

2021-08 Affectation résultats 2020

Après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget communal, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

Excédent de fonctionnement 2020 : 152 371,26 €

- Affectation du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 28 522,16 €

- Report du solde d'excédent de fonctionnement (compte 002) : 123 849,10 €

2021-09 Convention avec la CC du Pays de Saverne pour l'acquisition de matériel de lutte contre le virus covid 19

Le Maire rappelle que, dans le cadre des actions engagées depuis le printemps 2020 pour la lutte contre le virus COVID 19, des mesures d'urgence ont été prises par les pouvoirs publics pour protéger la population. Dans ce contexte, le Département du Bas-Rhin, a fourni deux masques réutilisables, par habitant, dont l'un pris en charge par le Département et l'autre à payer par le bloc communal (Communes et Communauté de Communes). Au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, il a été décidé en Conseil de Communauté de répartir à hauteur de 50% entre les Communes et la Communauté de Communes, le coût net du second masque.

Parallèlement, la Communauté de Communes du Pays de Saverne a initié, de concert avec nombre de ses partenaires publics habituels, d'acheter des compléments d'équipements de protection individuels en commun avec ses Communes membres volontaires et des syndicats intercommunaux du territoire.

La Commune de Saint-Jean-Saverne a participé à cette opération.

La crise sanitaire s'inscrivant dans la durée, la Communauté de Communes a proposé de constituer un stock tampon d'équipements pour, d'une part, répondre à ses besoins propres, et, d'autre part, pour permettre à ses Communes et EPCI partenaires de se réapprovisionner en bénéficiant de « l'effet masse » qui conduit à obtenir des prix plus avantageux.

Il a été convenu que la Communauté de Communes coordonnera les achats et refacturera aux collectivités et groupement servis le matériel fourni au prix de revient coutant qui s'entend prix d'achat diminué des aides externes éventuelles.

Pour procéder à la facturation de la part incombant aux Communes, la Communauté de Communes leur soumet l'adoption de la convention, dont le projet est joint en annexe, qui a pour objectif :

1. d'entériner les achats passés, tant dans les modalités opérationnelles que dans les modalités de financement.
2. de valider ces mêmes principes pour les achats futurs.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter cette convention et de l'autoriser à signer l'acte ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette convention et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

2021-10 Motion relative au projet d'extension de l'entreprise KUHN et mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Nous, membres du Conseil Municipal de Saint-Jean-Saverne., réunis le 9 février 2021, par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS souhaitons apporter notre contribution à la concertation préalable publique portant sur le projet d'extension de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie à Monswiller et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) nécessaire à la réalisation de ce projet.

L'entreprise KUHN SAS et le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau se sont engagés de manière commune dans l'organisation d'une concertation préalable, sous l'égide de garants de la Commission nationale du débat public.

Dans le cadre de son développement et de son ancrage sur le territoire, le groupe KUHN SAS (5000 salariés, 2000 dans notre bassin d'emplois), leader mondial des équipements agricoles tractés, dont le siège mondial est situé à Saverne, oriente son développement autour de 3 priorités :

- renforcer sa présence sur les marchés matures,
- être un acteur majeur dans les pays émergents,
- développer l'innovation.

KUHN SAS projette ainsi d'investir sur notre territoire :

- créer un atelier de fabrication des nouvelles familles de produits innovants,
- développer le centre logistique KUHN Parts,
- créer un centre de mécano-soudure de grands ensembles,
- créer un centre de recherche & développement (essais, prototypes, développements, électronique).

Son besoin d'implantation comprend :

- le besoin de 40 ha d'un seul tenant pour un déploiement des nouvelles unités,
- la proximité avec le site existant et avec son siège pour une efficacité de l'organisation et des process de l'entreprise,

- l'accessibilité facilitée par la proximité avec l'échangeur autoroutier,
- des accès avec des gabarits suffisants pour les poids lourds.

Ce besoin ne laisse comme unique possibilité que le défrichement de parcelles boisées situées au Sud du site de la Faisanderie (34 ha).

En l'état actuel des prévisions, les travaux pourraient commencer en 2024.

Le projet d'extension de KUHN SAS est vital pour l'économie et l'emploi sur notre bassin de vie.

Il permettra la création de centaines d'emplois directs sur 10 ans, y compris des emplois à forte valeur ajoutée (une centaine d'ingénieurs R&D), sans compter les emplois indirects auprès de ses sous-traitants.

Le territoire bénéficiera aussi de retombées directes pour l'économie régionale liées à l'injection d'un montant de travaux important, dont une partie concernera les activités de génie civil et les aménagements paysagers (100 millions d'euros auront été investis sur la ZA de la Faisanderie en 20 ans); et de retombées induites liées aux services et équipements rendus nécessaires par les nouveaux emplois directs créés.

Sur le plan de l'environnement, nous saluons la responsabilité de l'entreprise qui accompagne ce projet industriel majeur de mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de la biodiversité et du bien-être de la population.

Nous rappelons que la parcelle forestière concernée par le déclassement et le projet industriel ne concerne que 6 % de la forêt de protection, soit 34 ha. En compensation, 53 ha du massif du Vogelgesang à Steinbourg ont déjà été classés en forêt de protection, présentant ainsi un gain de 20 ha.

Sur les 34 ha de foncier concerné par le projet industriel, 26 ha seront défrichés, permettant le maintien des principales zones à enjeux écologiques majeurs sur le site.

En complément de cet évitement, des mesures de réductions de l'impact du défrichement sont prévues (abris ou gîtes artificiels pour la faune, gestion écologique des habitats dans la zone, adaptation de la période des travaux : respect du calendrier biologique des espèces présentes• plantation sur l'emprise du projet) ainsi que des mesures de compensations forestières et environnementales.

Pour autoriser cette extension sur le site de la Faisanderie, nous nous engageons à faire évoluer le SCOT de la Région de Saverne dans deux orientations : l'une sur l'enveloppe foncière à vocation économique de la Communauté de communes du Pays de Saverne, l'autre sur la trame verte et bleue.

Nous saluons également le souci de transparence, d'information et d'écoute du public sur le projet dans le cadre de la concertation préalable,

C'est pourquoi nous apportons notre soutien plein et entier au projet d'extension du site industriel de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie de Monswiller.

2021-11 SDEA présentation des rapports annuels 2019

Monsieur Jean-Michel LORENTZ, délégué titulaire auprès du SDEA, présente Les rapports annuels 2019 :

Grand cycle de l'eau

Assainissement

Qualité et prix du service public d'eau potable

Le Conseil Municipal prend acte de ces documents, qui sont consultables en Mairie.

2021-12 Divers et communication

2021-12-1 Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse

Considérant que la commune a connu différents mouvements de terrains différentiels, consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols au second semestre 2020,

Considérant la constatation de nouveaux cas de désordres par des propriétaires sur leur habitation, et signalés en mairie,

Considérant la possibilité par la commune de déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse, qui constitue, à l'égard des victimes de ces sinistres, la décision nécessaire et préalable à l'indemnisation par les sociétés d'assurances de leurs dommages aux biens,

Vu le Code des Assurances ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse et la réhydratation des sols qui ont sévi au second semestre 2020 sur tout le territoire de la Commune de Saint-Jean-Saverne
- CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibération certifiée exécutoire,

Compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin et de sa publication.

Le Maire,
Jean GOETZ

